



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 11

Présents : Mesdames Marie BOURGEOT (maire), Elodie CADIOU (2^{ème} adjoint), Fabienne DUPIN, Stéphanie JEULIN, Aurore LAUNAY, Marie-Laure VALETTE

Messieurs Philippe BRUCH, Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), Jean-Pascal GEORGE, Thierry PASCAL, Jérôme PIRIOU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Objet de la délibération : DELEGUES Délégués conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation CISPDR Chartres métropole

Comme le stipule l'article 1 du règlement intérieur du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR), chaque commune dispose d'un membre titulaire, le maire, et d'un suppléant qui doit être désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité :

-NOMME comme déléguée au CISPDR :

Déléguée suppléante :

Fabienne DUPIN

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 20 mars 2026

Le Maire, Marie BOURGEOT

